

Fiche d'information sur le Gobie

Nouvelle
version

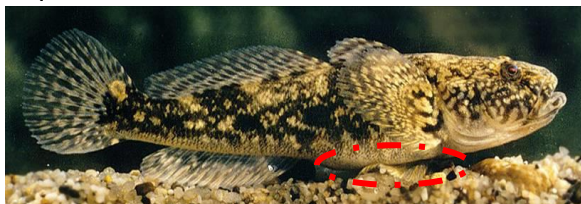
L'introduction de nouvelles espèces a souvent favorisé leur propagation et la colonisation des cours d'eau. Des textes réglementaires ont ainsi été adoptés afin de prévenir toute introduction d'espèce non autorisée. L'alinéa 2° de l'article L432-10 du code de l'environnement précise à ce sujet : « Est puni d'une amende de 9000 euros le fait d'introduire dans les eaux mentionnées par le présent titre des poissons qui n'y sont pas représentés ; la liste des espèces représentées est fixé par le ministre chargé de la pêche en eau douce (arrêté du 17/12/1985 fixant la liste des espèces de poissons, de crustacés et de grenouilles représentées dans les eaux visées à l'article 413 du code rural) ». Depuis 5 ans environ, certaines espèces de Gobies, originaires de la mer Noire et de la mer Caspienne, probablement arrivées par les eaux de ballast des navires, ont investi le Nord Est de l'Hexagone. Ces poissons viennent coloniser le Rhin par le canal Rhin Main Danube et en Moselle quatre espèces ont été identifiées ces 10 dernières années.



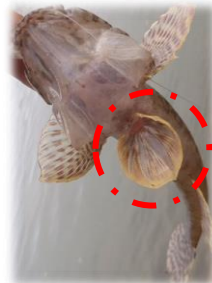
 Canal Rhin-Main-Danube

Description

Les gobies appartiennent à la famille des Gobiidae et possèdent un **disque pelvien ventral** formant une « ventouse » (soudure des deux nageoires pelviennes), dont la forme peut être un **critère de reconnaissance spécifique**.



Disque pelvien ventral



Le corps est plutôt allongé, subcylindrique, effilé en arrière. La tête est grande, surbaissée, avec de gros yeux rapprochés sur le dessus, des grosses lèvres sur une bouche oblique à mandibule formant une avancée et des joues proéminentes. Il possède deux nageoires dorsales séparées ou jointives et une anale. La première nageoire à rayons d'épines molles (5 généralement 6) est en général arrondie et plus courte que la tête. Le corps est généralement recouvert d'écaillles cténoïdes (écaillles présentant une ou des rangées de petites épines). La ligne latérale est modifiée et non apparente.

Les gobies sont dépourvus de vessie natatoire, ils passent la majeure partie de leur temps sur le substrat ou à proximité. Les espèces de gobies sont suspectées être peu agiles dans leur nage et leurs déplacements. Toutefois, bien que le gobie n'ait pas de grandes capacités de dispersion, certains individus seraient capables de réaliser de longue migration.

Les gobies sont des petits prédateurs d'invertébrés, parfois d'œufs et de petits poissons (selon les espèces).

La saison de reproduction (entre février et septembre) varie selon l'espèce et le lieu géographique. Chez ces espèces, les femelles comme les mâles peuvent se reproduire **plusieurs fois** au cours de la saison de reproduction. Les mâles construisent le nid puis gardent et oxygènent les œufs jusqu'à leur éclosion.



**Baucoup d'espèces de gobies sont encore actuellement mal distinguées.
Leur identification doit donc se faire avec précaution et avec un certain recul.**

A chacun ses caractéristiques...

Le Gobie à tache noire *Neogobius melanostomus* (Pallas, 1814)

Taille : en moyenne de 10 à 20 cm (dans l'aire d'introduction)

Robe : majoritairement gris ardoise et plus ou moins parsemée de taches grises ou brunes.

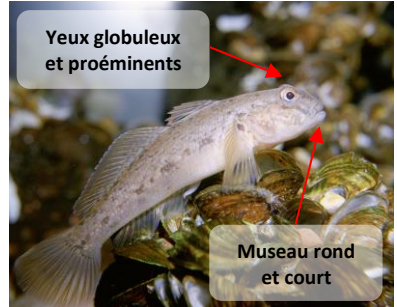
Le gobie à tache noire se caractérise par **une tache noire sur le bord arrière de la première nageoire dorsale**.

En période de reproduction (de la construction du nid à l'éclosion des œufs) le mâle est de couleur noire.

Par rapport aux autres gobies, son **museau est plus rond et court**.

L'espèce est aussi facilement identifiable par ses **yeux globuleux et proéminents**.

Le gobie à tache noire occupe prioritairement les habitats offrant abris dans lesquels il pourra se réfugier et construire son nid (présence de roches, cailloux, graviers, sable..).



Le Gobie de Kessler *Neogobius Kessleri* (Güntner, 1861)

Taille : allant jusqu'à 20 cm (dans l'aire d'introduction).

Le Gobie de Kessler se distingue essentiellement par sa large gueule ; sa bouche est nettement plus ouverte que chez les trois autres gobies présents en Moselle. Les premiers et avant-derniers rayons mous de la deuxième dorsale sont de longueur égale chez cette espèce. On note également l'absence de tache noire sur la première dorsale.

Par son comportement, le gobie de Kessler se distingue par sa très forte agressivité et sa constante agitation (toujours en mouvement).

Le gobie de Kessler occupe des habitats comparables au gobie à tache noire (présence de roches, cailloux, graviers, sable..).



Le Gobie demi-lune *Proterorhinus semilunaris* (Heckel, 1837)

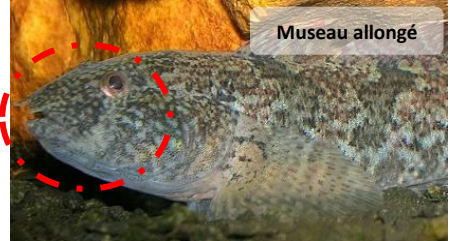
Taille : en moyenne 4-5 cm, au maximum 9 cm.

Robe : corps gris, brun clair, olive ou roux avec des tâches marbrées sur la partie dorsale.

Ses narines en forme de tubes sont placées au-dessus de sa lèvre supérieure. Le gobie demi-lune se différencie également des gobbies à taches noires et gobbies de Kessler grâce à son museau plus allongé.

Le gobie demi-lune présente une tête large et des nageoires pectorales bien développées. On note également l'absence d'une tache noire sur la première dorsale.

Le gobie demi-lune occupe davantage des habitats où la végétation est majoritaire.



Le Gobie fluviatile *Neogobius fluviatilis* (Pallas, 1814)

Taille : jusqu'à 20 cm de long

Robe : corps allongé gris-brunâtre, ou gris ocre-jaunâtre, orné d'un motif brun très pâle constitué de rangées de tache sombres fusionnées. Des alignements de tache sombres ornent aussi les nageoires dorsales et caudales. Sa deuxième nageoire dorsale est de petite taille par rapport à l'extrémité postérieure du corps.

Le gobie fluviatile occupe les fond sableux à vaseux.



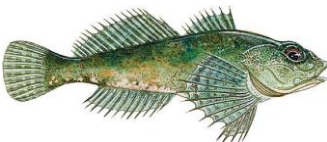
Ne pas confondre...

Le Gobie : son unique nageoire dorsale est en deux parties

- Deux nageoires pelviennes fusionnées
- Deux appendices nasaux
- Une tache noire sur la première dorsale (selon les espèces)



Le Chabot : deux nageoires dorsales distinctes



- Ses nageoires pelviennes n'ont pas fusionné
- La plupart de ses nageoires sont piquantes
- Il n'a pas de tache noire

Impacts de l'expansion du gobie au sein des écosystèmes...

Le gobie à tache noire est une espèce très résistante et capable de modifier son régime alimentaire en fonction des ressources disponibles dans le milieu. Il est également particulièrement vorace et impacte ainsi très rapidement les communautés d'invertébrés. De cette façon, l'écosystème entier en pâtit par le fait des modifications ou la disparition de certaines interactions inter spécifiques.

Il a également été montré que le gobie à tache noire tend à se nourrir d'œufs de poissons.

L'introduction d'une nouvelle espèce dans un système implique des conséquences sur l'ensemble de la chaîne trophique:

- compétition avec d'autres prédateurs
- augmentation de la pression de prédation sur le niveau inférieur du réseau trophique entraînant une diminution de la pression de prédation sur le niveau encore inférieur...)

L'écologie du gobie de Kessler est comparable à celle du gobie à tache noire. Le gobie de Kessler fréquente les mêmes habitats (roches, cailloux, graviers, sables...) et utilise les mêmes ressources alimentaires (essentiellement macro-invertébrés benthiques). Le gobie de Kessler paraît être pratiquement aussi efficace dans son invasion que le gobie à tache noire. Mais des études menées en Moselle ont montré que le gobie à tache noire est l'espèce la plus présente en termes d'abondance.

L'impact du gobie demi-lune en Amérique du Nord est mineur par rapport à celui du gobie à tache noire. Son expansion s'est restreinte aux zones environnantes de son point d'introduction. Le gobie demi-lune semble être plus sensible aux caractéristiques de l'habitat qu'il occupe et a un régime alimentaire plus restreint. Son expansion ainsi que son impact sur les communautés environnantes sont donc moins inquiétantes que pour les deux autres espèces. Toutefois des conditions environnementales favorables peuvent lui permettre de se répandre ; son expansion est par conséquent également à surveiller. Le gobie fluviatile est arrivé assez récemment en Moselle (2014), il n'occupe pas les mêmes habitats que les autres espèces de gobies, mais des études menées récemment ont montré qu'il colonise rapidement la rivière.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE...

- Signalez la présence de gobies à la Fédération de Pêche de Moselle en charge de la surveillance des cours d'eau du département

CE QUE VOUS NE POUVEZ PAS FAIRE...

- N'utilisez jamais de gobie comme appât (contravention de classe 3 prévue par l'article R.436-35 du CE)
- Ne jamais introduire de gobie dans les milieux aquatiques (étangs, cours d'eau...)

Fiche réalisée avec la collaboration de L. MASSON, doctorante à l'Université de Trent (Canada), et le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin - Meuse



AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE

